Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

73ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Troisième Commission

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement

New York, le 25 octobre 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La délégation suisse souhaite la bienvenue au nouveau Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement, M. David Boyd. Conjointement avec le Costa Rica, les Maldives, le Maroc et la Slovénie, la Suisse est membre du groupe des co-parrains principaux qui présente régulièrement les résolutions sur ce sujet au Conseil des droits de l'homme.

Nous aimerions saisir cette occasion pour remercier M. John Knox, premier titulaire du mandat, pour le travail extraordinaire durant toute la durée de son mandat. Il a réussi à clarifier et décrire les principales obligations relatives aux droits de l'homme applicables dans le domaine de l'environnement. De plus, il a travaillé de manière constante et inclusive pour la mise en œuvre de ces obligations. Nous nous réjouissons de poursuivre la coopération étroite avec le *nouveau* titulaire du mandat et sommes convaincus que le même esprit ouvert et constructif guidera son travail.

Monsieur le Président,

Les obligations des droits de l'homme qui incombent aux Etats en lien avec l'environnement ont été résumé par l'ancien Rapporteur spécial dans seize principes-cadres. Ces obligations ne sont pas nouvelles, mais un reflet du droit international actuel ou émergent. On peut dire que ces principes-cadres sont le contenu d'un possible « droit de l'homme à un environnement sûr, propre, sain et durable ».

Le rapport commun du titulaire actuel du mandat et de son prédécesseur parle de la reconnaissance du droit à un environnement sain par la plupart des États et d'une possible reconnaissance par les Nations unies à l'avenir. Nous encourageons le Rapporteur spécial à présenter une analyse du contenu et de la mise en œuvre des législations nationales dans ce contexte afin d'approfondir le débat sur ce sujet.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Monsieur le Rapporteur spécial,

Pourriez-vous donner des précisions sur l'analogie que vous mentionnez dans le rapport avec le droit à l'eau potable et à l'assainissement qui a été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2010 ?

Je vous remercie.